
PLAN DE RELANCE

L'U2P demande que la totalité des entreprises soit concernée par la baisse des impôts de production

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 20.07.42

Paris, 24 juillet 2020

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdelerue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

L'U2P approuve le projet du Gouvernement d'accompagner le plan de relance de l'économie qui sera révélé fin août, d'**une baisse des impôts de production**.

Une réduction d'ampleur est souhaitable sachant que les entreprises françaises versent chaque année 74 milliards d'euros d'impôts sur la production, cinq fois plus que les entreprises allemandes.

L'U2P partage l'opinion du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance quant au caractère stupide et néfaste de ce prélèvement qui s'applique aux entreprises sans qu'elles aient perçu le moindre euro de bénéfice, mais **demande que la réduction des impôts de production bénéficie à la totalité des entreprises, quel que soit leur taille ou leur niveau de chiffre d'affaires**. Ainsi, la C3S - contribution sociale de solidarité des sociétés - ne concerne que les entreprises dégageant un chiffre d'affaires supérieur à 19 millions d'euros. De même, la CVAE - contribution sur la valeur ajoutée des entreprises - n'est due que par les entreprises qui réalisent plus de 500 000 euros de chiffre d'affaires.

Seule la CFE – contribution foncière des entreprises – s'impose à toutes les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 000 euros. Autant dire que la quasi-totalité des entrepreneurs individuels, sociétés, associations, fondations et entreprises publiques y est assujettie.

Par souci d'équité et dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie du pays, l'U2P invite donc le gouvernement à engager la réduction des impôts de production en commençant par une baisse de la CFE.